

« Au cœur de Peyrieu »

Ecouter, informer, échanger et agir !

Le point sur les budgets municipaux

Numéro 12, juillet 2023

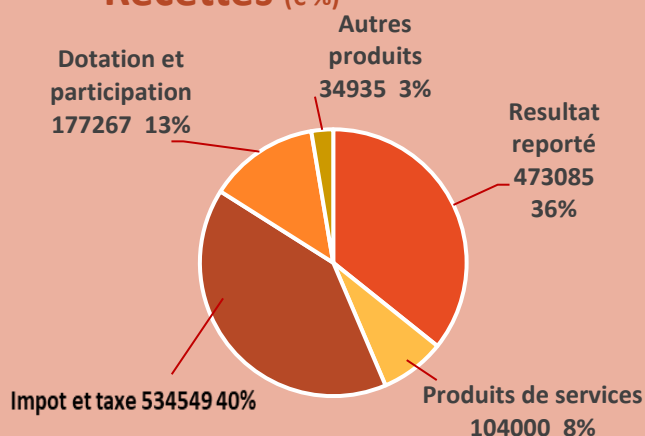
Notre résultat 2022, fourni par la Trésorerie, est en nette progression par rapport à 2021 avec une augmentation des recettes et une diminution des charges. L'ensemble de nos indicateurs s'améliorent même si ceux liés à la dette du prêt de l'école restent un peu élevés. Donc, suite à 2 années de gestion rigoureuse, nous dégageons des excédents qui nous permettent d'envisager enfin des investissements !

Profitez de cet été pour profiter des vôtres !

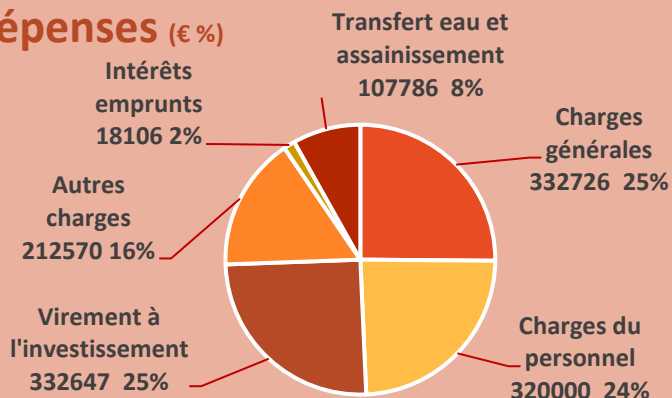
M. le Maire et son Conseil Municipal

Budget principal : recettes et dépenses de fonctionnement

Recettes (€ %)



Dépenses (€ %)



Des éléments sur les dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal

Quelques exemples de **dépenses** liées aux travaux, à la voirie et à l'urbanisme :

* remplacement d'une partie des ampoules des candélabres par des Led. Cet investissement devrait se répéter sur plusieurs années afin de rénover le parc complet de l'éclairage public du village.

* l'éclairage public avec 35% de baisse de consommation suite à l'extinction partielle mais qui devrait avoir un impact financier moindre au vu des augmentations du coût de l'électricité de ces derniers temps !

* ADS (les demandes liées à l'urbanisme) pour 8 000€ (en hausse par rapport à 2021).

Les charges générales ont augmenté de plus de 45% (y compris hausse des prix des carburants, des énergies, du nombre d'agents et des salaires). Les charges de personnel ont grimpé de 8%.

Les **recettes** qui devraient nous permettre d'équilibrer le budget :

* les **taxes foncières** et autres rentrées pour 308 000€ (12% de hausse).

* l'**attribution** de la CCBS (exemple anciennement les taxes professionnelles) de 190 000€

* les **dotations** du département inchangées pour 6 000€

* la **DETR** (dotation des équipements des territoires ruraux) avec 53 000€

* les **rentrées locations** (logements communaux) : 32 000€

Les résultats reportés ont fortement augmenté par rapport à 2022 : 381 740€ (en 2022 : 210373€).